

SEANCE DU 10 AOÛT 2022

L'an deux mil vingt-deux et le mercredi dix août, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Rigny-Ussé légalement convoqués le 04/08/2022 se sont réunis à la salle des fêtes, en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, M. Jean-Jacques GAZAVE.

Présents : Jean-Jacques GAZAVE, Jean-Marie KUZIOR, Fabienne LENHOF, Carole JEUDI, Thérèse CHMIELARSKI, Laëtitia DESBOIS, Jean-Jacques PANTIGNY, Philippe PELLERIN, Roger JOUANNEAU, Michel ROLLAND, Edith NAVION, Jean-Michel MORISOT, Denis SALLÉ.

Absent excusé : Jérôme COTRET donne pouvoir à Jean-Jacques GAZAVE.

Secrétaire de séance : Denis SALLÉ.

Le quorum est atteint, M. le Maire ouvre la séance.

Le procès-verbal des séances du 29/06/2022 est lu et approuvé à l'unanimité.

Délibérations :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, :

- AUTORISE la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14
- ACCEPTE le don d'une parcelle de bois
- APPROUVE le rapport de la CLECT du 07 juin 2022 relatif au transfert de la compétence « enfance-jeunesse » des communes de La Chapelle-aux-Naux et Lignièrès de Touraine
- VALIDE l'avancement de grade de l'agent postal communal.

Informations et questions diverses

- Remerciements de la commune de Saint-Nicolas-de-Bourgueil
- Rapports d'activité 2021 :
 - des services de l'Etat – Préfète d'Indre-et-Loire
 - de l'autorité de sûreté nucléaire (ASN)
 - du PNR
 - de l'Agence régionale de la biodiversité (ARB)
 - de Val Touraine Habitat
- Vide-greniers le 25 septembre 2022 à La Blardière organisé par le Comité des fêtes
- Le Conseil municipal se demande quand tirer le feu d'artifice qui n'a pas eu lieu au 14 juillet. M. le Maire précise qu'il faut attendre que tous les risques d'incendie soient écartés. Ce feu d'artifice pourrait avoir lieu le même jour que le Marché de Noël.
- Mme NAVION demande s'il ne serait pas possible de limiter les tontes, en particulier à La Blardière. M. le Maire répond que le nombre de tontes a déjà diminué depuis 2 ans. Il précise aussi que les alentours des jeux doivent être régulièrement entretenus pour des raisons de sécurité. L'espace libre pourrait, quant à lui, rester en herbes folles, à condition de bien zoner l'espace et de communiquer sur cette démarche.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 20h00.

Affiché le 12/08/2022 Transmis à la préfecture le 11/08/2022
